

ACTIONS DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI SUR LE DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Actualisation du 4 MAI 2011

MDPH

INSTITUTION OU ORGANISME		MODALITES DES INTERVENTIONS					TRANSMISSION DES INFOS	
COORDONNEES	ROLE	INTITULE	MODALITES DE SAISINE	PUBLIC VISE	QUAND ?	OBJECTIFS	COMMENT ?	A QUI ?
Maison Départementale des Personnes Handicapées Rue de Pied Sec 72000 LE MANS	Délivrance des titres de bénéficiaire de la loi du 11 février 2005		Demande sur CERFA spécifique	Tout demandeur de prestations : RTH, AAH, ORP	Sur demande spécifique des partenaires et/ou de l'intéressé (procédure d'urgence)	Prise en charge globale de la situation de la Personne, et délivrance de prestations	Notification de décision de la CDAPH	A l'intéressé
INTERLOCUTEUR(S)		TEL(S)			MAIL(S)			
Jean Guy Bellamy, Médecin coordonnateur Céline Froger, Référent insertion professionnelle		06.78.66.01.39 02.43.54.11.90			jean-guy.bellamy@cr72.fr celine.froger@cr72.fr			

SAMETH

INSTITUTION OU ORGANISME		MODALITES DES INTERVENTIONS					TRANSMISSION DES INFOS	
COORDONNEES	ROLE	INTITULE	MODALITES DE SAISINE	PUBLIC VISE	QUAND ?	OBJECTIFS	COMMENT ?	A QUI ?
SAMETH 9 rue Dolmetsch 72021 Le Mans Cedex 2	Appui au maintien dans l'emploi	Information Conseil Recherche de solutions dans l'entreprise Mise en place des moyens identifiés	Personne Organisme Acteurs de l'entreprise Partenaires Médecin du travail Employeur Salarié Services sociaux	Employeur Bénéficiaires de la loi du 11 février 2005 Personne en aptitude réduite en voie de reconnaissance Travailleur Handicapé	La personne rencontre des difficultés à être maintenue dans son emploi pour des raisons de santé	Permettre à la personne de poursuivre une activité professionnelle chez son employeur	Avec l'accord de la personne Courrier Fiche de liaison	Aux partenaires Aux acteurs du maintien dans l'emploi
INTERLOCUTEUR(S)		TEL(S)			MAIL(S)			
Sophie de Villartay, Chargée de Mission et Coordinatrice Laurent Grenier		02 43 74 04 45 02 43 74 04 45			accueil@sameth72.org à partir de 2010 accueil@sameth72.org à partir de 2010			

SANTE AU TRAVAIL 72

INSTITUTION OU ORGANISME		MODALITES DES INTERVENTIONS					TRANSMISSION DES INFOS	
COORDONNEES	ROLE	INTITULE	MODALITES DE SAISINE	PUBLIC VISE	QUAND ?	OBJECTIFS	COMMENT ?	A QUI ?
ST 72 9 rue Arnol Dolmetsch 72021 LE MANS cedex 2	SANTE AU TRAVAIL 72	Visite de pré-reprise Visite de reprise	Salariés Employeurs Médecins traitants Médecins conseils	Salariés du régime général Agents de la Fonction Publique	Pendant arrêt de travail ou à la reprise du travail	Favoriser la reprise du poste dans les meilleures conditions ou proposer un autre poste mieux adapté	Fiche d'aptitude Courrier	A l'employeur Au médecin traitant Au médecin conseil Au sameth
INTERLOCUTEUR(S)		TEL(S)			MAIL(S)			
Dr Patrick BIDRON, médecin coordonnateur Dr Brigitte LE CAM, référent groupe maintien		02.43.74.04.13			p.bidron@st72.org b.lecam@st72.org			

RESEAU ASSURANCE MALADIE : CPAM & CARSAT

INSTITUTION OU ORGANISME		MODALITES DES INTERVENTIONS					TRANSMISSION DES INFOS	
COORDONNEES	ROLE	INTITULE	MODALITES DE SAISINE	PUBLIC VISE	QUAND ?	OBJECTIFS	COMMENT ?	A QUI ?
<p>Dispositif de coordination institutionnelle pour la prévention de la désinsertion professionnelle</p> <p>CPAM de la Sarthe 36.46</p> <p>CPAM de la Sarthe Echelon local du service médical</p>	<p>Le réseau de l'assurance maladie a pour rôle de détecter le plus précocement possible d'éventuelles difficultés à la reprise du travail</p>	<p>Cellule locale opérationnelle de maintien dans l'emploi</p>	<p>Inscription, après accord de l'assuré pour étude de la situation par la cellule locale opérationnelle de maintien dans l'emploi par un des partenaires du réseau de l'assurance maladie et ainsi que par les partenaires extérieurs</p>	<p>Les assurés pris en charge en maladie ou invalidité. Les assurés victimes d'un accident du travail, de trajet ou de maladie professionnelle. Les assurés handicapés tels que définis par l'article L5212-13 du code du travail. Les assurés en voie de "reconnaissance de travailleur handicapé".</p>	<p>4 cellules locales opérationnelles de maintien dans l'emploi par an, plus possibilité de concertation pour des situations d'urgence à la demande.</p>	<p>Coordonner les actions de services de l'assurance maladie. Faciliter la concertation entre les partenaires internes et externes. Présenter des situations plus complexes de maintien dans l'emploi afin de créer des synergies, de dialoguer et d'agir avec les partenaires dans des conditions optimales afin d'aider les personnes à se maintenir dans leur poste, leur emploi, leur entreprise ou dans la dynamique de l'emploi.</p>	<p>Transmission des infos à l'aide d'une fiche qui est diffusée ensuite aux partenaires internes et externes. A la fin de la cellule locale opérationnelle de maintien dans l'emploi, une fiche synthétique "qui fait quoi comment" est adressée aux partenaires présents et absents</p>	<p>Au Service Social CARSAT des Pays de la Loire</p>
<p>Service Social CARSAT Pays de Loire</p> <p>178, avenue Bollée</p> <p>72033 LE MANS CEDEX 9</p> <p>02 43 50 76 70</p>	<p>Prévenir et limiter les risques de précarisation par la détection précoce des assurés fragilisés</p>	<p>Réunion d'information collective pour les assurés en arrêt de travail pour maladie ou accident du travail ou maladie professionnelle depuis plus de 3 mois</p>	<p>Courrier et/ou contact téléphonique invitant à une réunion d'information collective</p>	<p>Les assurés en arrêt de travail pour maladie ou accident de travail ou maladie professionnelle de plus de 90 jours</p>	<p>2 réunions par mois sur LE MANS, 1 réunion par mois sur SABLE SUR SARTHE, 1 réunion tous les 2 mois sur LA FERTE BERNARD</p>	<p>Prévenir les conséquences médico-sociales et professionnelles de l'arrêt de travail de longue durée. Permettre aux salariés d'accéder à un 1er niveau d'information concernant l'environnement de l'arrêt de travail et les démarches à effectuer.</p>	<p>Réunion animée par les assistants de service social de la Carsat</p>	<p>Aux assurés sociaux en arrêt de travail depuis plus de 90 jours.</p>
	<p>Prévenir les risques de rupture du contrat de travail ou d'éloignement du monde du travail en aidant le salarié à être acteur de son projet</p>	<p>Atelier Prev'Emploi</p>	<p>Proposition de l'atelier PréV'Emploi lors des réunions d'information collective</p>	<p>Les assurés en arrêt de travail pour maladie ou accident du travail ou maladie professionnelle avec employeur</p>	<p>1 intervention sociale d'intérêt collectif (groupe fermé) en 2 séances par mois sur LE MANS</p>	<p>S'inscrire dans une dynamique de reprise de travail après un long arrêt Permettre l'identification des différents professionnels, de leurs rôles et les circuits dans le maintien dans l'emploi</p>	<p>Traiter collectivement les problèmes de reprise de travail. Animation par les assistants de service social de la CARSAT</p>	<p>Aux assurés sociaux</p>
	<p>Prévenir et limiter les risques de précarisation par la détection précoce des assurés fragilisés par un arrêt de travail. Aider les personnes à se maintenir dans leur poste, leur emploi, leur entreprise ou dans la dynamique de l'emploi</p>	<p>Offre de service individuelle : accompagnement sociale</p>	<p>Signalement des médecins conseils à l'occasion des visites obligatoires et systématiques pour les arrêts de longue durée (dont la reprise de travail au poste est compromise) * Signalements des médecins du travail (visites de pré-reprise) * Signalements des Charges de mission</p>	<p>Idem</p>	<p>RDV individuel fixé en fonction du lieu d'habitation</p>	<p>Accompagnement social individuel privilégié : * La fonction diagnostic qui inclut l'analyse globale des potentialités de la personne et l'élaboration de plans d'actions * La fonction traitement qui se concrétise par un plan d'aide contractualisé avec la personne et l'évolution systématique des résultats.</p>	<p>Lors des RDV individuels</p>	<p>Idem</p>

MSA Mayenne-Orne-Sarthe Etablissement du MANS 30 rue Paul Ligneul 72032 LE MANS CEDEX 9 Tél. : 02 43 39 43 39 Fax : 02 43 39 43 43	MSA 2 Santé au Travail	Visite de pré-reprise	A la demande : . du salarié . du médecin traitant . du Médecin Conseil	Salariés du régime agricole	Pendant l'arrêt de travail, quand la reprise est envisagée Quand l'état de santé est consolidé et met fin aux indemnités journalières	Favoriser la reprise du poste Accompagner les intéressés et les employeurs		
		Visite de reprise	Systématique et réglementaire	Salariés du régime agricole	Après reprise du travail, faisant suite à : + 2 mois d'arrêt maladie + 1 mois pour accident 8 jours pour maladie professionnelle	Repérer précocement les problèmes		
		Evaluation du degré d'inaptitude	Demande écrite de la MDPH	Toute personne qui a sollicité une RTH	A la demande de la MDPH	Permettre à la MDPH de statuer	Evaluation écrite	MDPH
		Avis circonstancié sur la lourdeur du handicap	L'employeur	Toute personne dont le maintien dans le poste génère des surcoûts	Quand l'état de santé est dégradé, mais que le maintien dans l'emploi est possible	Faciliter le maintien	Evaluation écrite	Direction du Travail et de l'Emploi
INTERLOCUTEUR(S)		TEL(S)			MAIL(S)			
Docteur Virginie GAUSSERES, Responsable Pluridépartementale du Service de santé au travail		Tél. : 02 43 39 45 79			Mail : gausseres.virginie@mayenne-orne-sarthe.msa.fr			
Sylvie ROUSSEAU, Responsable Administrative		Tél. : 02 43 39 45 52			Mail : rousseau.sylvie@mayenne-orne-sarthe.msa.fr			
Marie-Noël CLAYE, Secrétaire		Tél. : 02 43 39 45 53			Mail : claye.marie-noel@mayenne-orne-sarthe.msa.fr			

COMETE		MODALITES DES INTERVENTIONS					TRANSMISSION DES INFOS	
COORDONNEES	ROLE	INTITULE	MODALITES DE SAISINE	PUBLIC VISE	QUAND ?	OBJECTIFS	COMMENT ?	A QUI ?
Centre de l'Arche Service d'Insertion Professionnelle et d'ergonomie COMETE France Arche 1, bd de Maule 72650 ST SATURNIN	Démarche précoce d'insertion socio-professionnelle (DPI)		Le service est saisi par les médecins de l'Arche qui ont en charge la personne Les pré-requis pour notre prise en charge sont les suivants : ° Etre pris en charge pour des soins au centre de l'Arche ° Etre en âge de travailler ° Les <16 ans peuvent être accueillis s'ils sont titulaires d'un contrat de professionnalisation	Tous les patients pris en charge au Centre de l'Arche	La prise en charge se déroule pendant l'hospitalisation de la personne et, au maximum sur un an, à partir de la date de sortie du centre	Mettre en œuvre la DPI. Favoriser le maintien dans l'emploi antérieur, ou le reclassement dans l'entreprise employeur Quand aucune de ces deux solutions n'est possible, accompagner la personne dans l'élaboration d'un nouveau projet professionnel (reclassement professionnel), la remobiliser et la suivre jusqu'à la mise en œuvre du projet validé et retenu Travail avec la personne et sa famille. Evaluation de la situation sociale et professionnelle. Evaluation des capacités physiques,	Par courrier, entretien, téléphone	La personne, l'équipe médicale qui a en charge la personne à l'Arche, le médecin traitant, le chirurgien, le médecin spécialiste, la famille de la personne, la médecine du travail, les SAMETH, la MDPH, l'employeur, CAP EMPLOI, POLE EMPLOI,

Tél : 02 43 51 72 76 Fax : 02 43 51 72 47			° Avoir une problématique de retour à l'emploi			cognitives et d'apprentissage de la personne. Etude de la faisabilité.		Mission Locale, les organismes de formation. Les informations transitent par la personne Les transmissions d'informations se font dans le strict respect de la loi et du secret médical
INTERLOCUTEUR(S)		TEL(S)			MAIL(S)			
Elizabeth MALARD Valérie HERISSE	Coordinatrice Secrétaire	02 43 51 72 76 02 43 51 72 76				e.malard@ch-arche.fr comete@ch-arche.fr		

CENTRE GALLOUEDEC

INSTITUTION OU ORGANISME		MODALITES DES INTERVENTIONS					TRANSMISSION DES INFOS	
COORDONNEES	ROLE	INTITULE	MODALITES DE SAISINE	PUBLIC VISE	QUAND ?	OBJECTIFS	COMMENT ?	A QUI ?
Centre médical François GALLOUEDEC Route de Changé 72250 PARIGNE L'EVEQUE Tél : 02 43 41 25 05	Soins de suite et de réadaptation	Dispositif d'Accompagnement vers le Travail (DAT)	Prescription du médecin de l'établissement	Tout patient hospitalisé dans l'établissement concernant la reprise du travail ou son avenir professionnel exprimant un besoin	En cours de l'hospitalisation complète ou hospitalisation de jour	<p><Répondre aux questionnements des patients sur les possibilités de reprise du travail suite à leur problème de santé</p> <p><Evaluer les capacités fonctionnelles du patient en rapport avec sa situation professionnelle</p> <p><Faire le lien avec le médecin du travail de leur entreprise pour préparer la reprise du travail</p> <p><Accompagner le patient dans ses démarches pour la reprise du travail ou une nouvelle orientation professionnelle</p>	Le médecin du travail (ST 72) est présent une journée par semaine dans l'établissement. Il se met en relation avec ses confrères par téléphone ou courrier. Le cadre de réadaptation est référent de l'accompagnement de chaque patient et oriente vers les partenaires en lien avec les Assistantes Sociales	Les médecins du travail des entreprises, Le SAMETH, Le service social de la CRAM, et autres partenaires du maintien dans l'emploi ou de l'orientation professionnelle. (CAP Emploi)
	Programme de restauration fonctionnelle du rachis	Prescription du médecin de l'établissement	Les personnes lombalgiques chroniques en difficulté	En cours de l'hospitalisation complète ou hospitalisation de jour dans un programme	Restaurer les capacités physiques, psychiques, sociales des personnes lombalgiques chroniques présentant un syndrome de déconditionnement (arrêt maladie et/ou arrêt de travail prolongé).	Le médecin du travail (ST 72) participe à ces programmes. Avec l'Assistante Sociale il répond aux questionnements de patients sur leur avenir	Les médecins du travail des entreprises, Le SAMETH, Le service social de la CRAM, et autres partenaires	

	Soins de suite et de réadaptation dans le cadre du réseau de Santé Lombaction	En hospitalisation complète : Programme PRL		professionnelle	de 5 semaines (ou 3 semaines)	<p><Répondre aux questionnements des patients sur les possibilités de reprise du travail suite à leur problème de santé</p> <p><Evaluer les capacités fonctionnelles du patient en rapport avec sa situation professionnelle</p> <p><Faire le lien avec le médecin du travail de leur entreprise pour préparer la reprise du travail</p> <p><Accompagner le patient dans ses démarches pour la reprise du travail ou une nouvelle orientation professionnelle</p>	professionnel er orienter vers les partenaires du maintien dans l'emploi ou de l'orientation professionnelle	du maintien dans l'emploi ou de l'orientation professionnelle. (CAP Emploi)
INTERLOCUTEUR(S)		TEL(S)			MAIL(S)			
Chantal White Massard	Cadre de Santé	tél : 02 43 41 25 05			chantal.white@centre-galloudec.com			

PRESTATIONS MOBILISABLES

INSTITUTION OU ORGANISME		MODALITES DES INTERVENTIONS				TRANSMISSION DES INFOS		
COORDONNEES	ROLE	INTITULE	MODALITES DE SAISINE	PUBLIC VISE	QUAND ?	OBJECTIFS	COMMENT ?	A QUI ?
ERAS CONSULTANTS 75 avenue de Bollée 72000 LE MANS Tél. : 02 43 82 85 13 Fax : 02 43 81 3742	Evaluation, orientation et accompagnement de salariés en situation de maintien dans l'emploi	Bilan d'évaluation et d'orientation pour les salariés en situation de maintien dans l'emploi	prescription Sameth via une fiche de liaison (à la marge Cap Emploi pour des situations de maintien dans l'emploi et non du reclassement externe)	Salariés, bénéficiaires de l'art L5212-13 du code du travail en situation de risque de licenciement pour inaptitude.	Lorsque la situation de santé est dégradée et compromet le maintien au poste Lorsque l'inaptitude au poste est prononcée	Elaborer un projet de reclassement professionnel réaliste et mettre en place l'ensemble des actions préconisées.		
INTERLOCUTEUR(S)		TEL(S)			MAIL(S)			
Janick Saigne, Directrice		Tél. : 02 43 82 85 13			eras72@wanadoo.fr			
Sophie de Villartay		02 43 74 04 45			accueil@sameth72.org à partir de 2010			

INSTITUTION OU ORGANISME		MODALITES DES INTERVENTIONS				TRANSMISSION DES INFOS		
COORDONNEES	ROLE	INTITULE	MODALITES DE SAISINE	PUBLIC VISE	QUAND ?	OBJECTIFS	COMMENT ?	A QUI ?
L'ADAPT 1 bd Maule 72650 SAINT SATURNIN Tel : 02 43 51 20 40 fax : 02 43 25 68 06		Bilan fonctionnel	Cap Emploi Sameth	Salariés et demandeurs d'emploi		Favoriser la reprise du poste dans les meilleures conditions ou proposer un autre poste mieux adapté	fiche de liaison contact téléphonique	Cap Emploi Sameth
INTERLOCUTEUR(S)		TEL(S)			MAIL(S)			

INSTITUTION OU ORGANISME		MODALITES DES INTERVENTIONS				TRANSMISSION DES INFOS		
COORDONNEES	ROLE	INTITULE	MODALITES DE SAISINE	PUBLIC VISE	QUAND ?	OBJECTIFS	COMMENT ?	A QUI ?
ADGESTI 21 r Albert Einstein 72650 LA CHAPELLE SAINT AUBIN Tél : 02 43 24 22 48 fax : 02 43 24 85 26		Bilan d'évaluation et d'orientation	Cap Emploi	Salariés en situation de risque de licenciements pour inaptitude		Analyse des possibilités d'accès à l'emploi en milieu ordinaire ou protégé Analyse des possibilités de formation professionnelle Recommandations liées aux conditions de travail	fiche de liaison	Cap Emploi
INTERLOCUTEUR(S)		TEL(S)			MAIL(S)			
Cap Emploi	Catherine LEROY	Tél : 02 43 50 07 80	Fax : 02 43 50 07 81	c.leroy@capemploi72.fr				

INSTITUTION OU ORGANISME		MODALITES DES INTERVENTIONS				TRANSMISSION DES INFOS		
COORDONNEES	ROLE	INTITULE	MODALITES DE SAISINE	PUBLIC VISE	QUAND ?	OBJECTIFS	COMMENT ?	A QUI ?
Maison de l'emploi et de la formation CCI / IDC CNAM GRETA VIA FORMATION	mise en place, pilotage et suivi de l'action D.A.S Appui /accompagnement salariés Appui /accompagnement salariés Appui /accompagnement salariés Appui /accompagnement salariés	Dispositif d'Appui aux Salariés (D.A.S)	Contacteur la Maison de l'Emploi et la Formation pour prise de rendez vous.	Salariés	du lundi au vendredi	mieux anticiper l'avenir professionnel des salariés offrir un appui et un conseil en évolution professionnelle sécuriser le parcours professionnel des salariés	Restitution et synthèse à la fin de l'entretien DAS entre l'intervenant et le salarié fiches d'évaluation de la prestation fiche suivi du déroulé de la prestation	La Maison de l'Emploi et de la Formation Le Groupe de travail Salariés
INTERLOCUTEUR(S)		TEL(S)			MAIL(S)			
M Philippe COSTEUX M Mohamed BELGANA		02.43.84.90.92 02.43.84.90.92			pcosteux@mlmans.info mohamed.belgana@mef-lemans.fr			